

Administration générale

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 6 Octobre 2025 à 18h

N°8

OBJET : MANDAT SPECIAL AUX ELUS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN SEJOUR EN CHINE AU MOIS DE NOVEMBRE 2025

Vu la loi n°92-108 du 03 février 1992 modifiée relative aux conditions d'exercice des mandants locaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2123-18 et R2123-22-1,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant l'invitation de la délégation française à assister à la Conférence intitulée « Innovation Leads, AI Empowers : Learning Chinese without Borders », organisée du 14 au 16 novembre 2025 à Pékin,

Considérant que la délégation participant à ce voyage est invitée, mais qu'il convient qu'en cas de nécessité, ils soient en mesure de faire face à des dépenses imprévues,

Considérant que les modalités inhérentes à ce déplacement ne sont pas encore connues, la composition précise de la délégation montargoise amenée à participer n'a pas été encore arrêtée,

Considérant cependant que les élus susceptibles de composer cette délégation sont les suivants : Monsieur Benoît DIGEON, Maire, ainsi que Mesdames Nelly DURY, Françoise CHESNOY, Sylviane HOUDRE, Nadia GUITARD et Valérie CHARLES, adjointes au Maire de Montargis ; et Messieurs Philippe VAREILLES, Philippe MALET, Charles TERRIER et Dominique DELANDRE, adjoints au Maire ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

DONNER mandat spécial à Monsieur Benoît DIGEON, Maire, ainsi que Mesdames Nelly DURY, Françoise CHESNOY, Sylviane HOUDRE, Nadia GUITARD et Valérie CHARLES, adjointes au Maire de Montargis ; et Messieurs Philippe VAREILLES, Philippe MALET, Charles TERRIER et Dominique DELANDRE, adjoints au Maire ; dans le cadre d'un séjour en Chine au mois de novembre 2025 ;

DECIDER le remboursement au profit de Monsieur Benoît DIGEON, Maire, ainsi que Mesdames Nelly DURY, Françoise CHESNOY, Sylviane HOUDRE, Nadia GUITARD et Valérie CHARLES, adjointes au Maire de Montargis ; et Messieurs Philippe VAREILLES, Philippe MALET, Charles TERRIER et Dominique DELANDRE, adjoints au Maire ; des frais inhérents à cette mission aux frais réels engagés et sur présentation des justificatifs de dépenses ;

AUTORISER M. le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.